



## MINUTE APPELS À PROJETS SEPTEMBRE 2019

### Soutien aux projets de recherche

Publication d'une nouvelle version du guide de l'appel à projets générique en date du 26/09/2019


 [Lien](#) vers la page consacrée à l'AAPG

**FRANCE STRATÉGIE**  
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

#### Appel à projets de recherche sur les trajectoires familiales et de niveau de vie suite à des ruptures familiales


France Stratégie et le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) souhaitent dans le cadre du présent appel à projets, susciter des projets de recherche qui leur permettent d'améliorer la qualité de la connaissance disponible sur les parcours familiaux et les trajectoires de niveau de vie suite à des ruptures familiales.

En effet les comportements familiaux ont évolué ces dernières années, avec une hausse significative du nombre de ruptures chaque année : environ 380 000 enfants sont concernés aujourd'hui chaque année par la séparation de leurs parents, dont 60 % hors mariage. Les conditions juridiques encadrant la rupture ont également évolué, avec la création du divorce sans juge, et la garde alternée se développe. Enfin, pendant longtemps, on ne disposait pour étudier ces comportements familiaux que d'observations situées à une date donnée (enquêtes, recensements), éventuellement en utilisant une reconstitution de la biographie faite à cette occasion (enquêtes Famille). Mais des sources nouvelles

 [Lien](#) vers la page consacrée à l'appel




Date de publication :  
23/09/2019

Date de clôture :  
04/11/2019, 14h00

	<p>existent aujourd’hui, qui autorisent le suivi des trajectoires des adultes et des enfants.</p> <p>Pour toutes ces raisons, un nouvel éclairage sur les trajectoires familiales et de niveau de vie suite à une rupture qui utiliserait des données récentes serait souhaitable. Une meilleure connaissance du devenir des enfants concernés par une séparation et de leurs parents gardiens et non gardiens est indispensable pour mieux orienter les politiques publiques à destination de ces enfants et viser à les protéger autant que possible de la pauvreté.</p> <p>Cet appel à projets de recherche est organisé en une unique étape de sélection parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.</p>	
	<p><b>Évaluer les effets des ordonnances du 22 septembre 2017 relatives à l’organisation du dialogue social</b></p> <p>Mis en place en novembre 2017, le comité d’évaluation, composé de partenaires sociaux, d’experts, de praticiens et d’administrations est chargé d’évaluer l’impact social et économique des ordonnances Travail relatives au dialogue social et aux relations de travail. Pour cela, il mène différents travaux de suivi de la mise en œuvre des ordonnances et d’évaluation de leurs effets.</p> <p>Dans ce cadre, le présent appel à projet (APR) vise à étudier l’impact des ordonnances sur la représentation collective des salariés, le dialogue social et la négociation collective, tant au niveau des entreprises que des branches. Il s’agit de déterminer comment ces dispositions modifient les pratiques des partenaires sociaux, le contenu des négociations collectives ou encore l’organisation et le fonctionnement du dialogue social dans l’entreprise.</p> <p>Cet appel à projet vise donc plus particulièrement trois domaines abordés par les ordonnances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La décentralisation de la négociation collective et la nouvelle articulation entre branche et entreprise</li> <li>- Les nouvelles modalités de la négociation collective et de validation des accords</li> <li>- La fusion des institutions représentatives du personnel.</li> </ul> <p>L’appel à projet détaille les différentes questions évaluatives visées par cette recherche.</p>	<p> <a href="#">Lien</a> vers la page consacrée à l’appel</p> <p><b>Date de publication :</b> 12/09/2019</p> <p><b>Date de clôture :</b> 28/10/2019</p>

	<p>Il est organisé en une unique étape de sélection parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.</p>	
	<p><b>Subventions de recherche Fondation FYSSSEN</b></p> <p>La FONDATION FYSSSEN a pour objectif “de promouvoir sous toutes ses formes l’analyse scientifique des mécanismes logiques du comportement chez les êtres vivants ainsi que leur développement ontogénétique et phylogénétique”. Les domaines de recherche répondant à ces objectifs sont : l’éthologie, la psychologie, la neurobiologie, l’anthropologie sociale, l’ethnologie, la paléontologie humaine et l’archéologie.</p> <p>Elles s’adressent à des chercheurs français ou étrangers après post-doc, âgés au maximum, de 35 ans pour les sciences biologiques et de 40 ans pour les sciences humaines, à la date de clôture de réception des dossiers.</p> <p>De préférence déjà titulaires d’un poste, ils s’établiront de façon indépendante en constituant autour d’eux une équipe de recherche afin de mener à bien un projet scientifique collectif au sein d’une structure d’accueil en France dont l’activité entre dans les objectifs de la Fondation.</p> <p>Les chercheurs pourront également développer leur projet dans un laboratoire différent de celui où ils ont obtenu leur thèse ou de celui où ils travaillent actuellement.</p> <p>La subvention attribuée pour une durée d’un an non renouvelable, pourra être de l’ordre de 15 000 à 35 000 euros.</p> <p>Un an après l’attribution, les chercheurs devront fournir un rapport scientifique détaillé en français ou en anglais.</p>	<p> <a href="#">Lien</a> vers la page consacrée à l’appel, <a href="#">modalités de candidature</a></p> <p>Date de clôture de l’appel : 18/10/2019</p>
	<p><b>Appels à projets nouveaux, Université Paris Lumières</b></p> <p>Chaque année, L’Université Paris Lumières soutient des projets de recherche à visée interdisciplinaire, tournés vers une ouverture hors du monde académique (partenaires, associés). Les projets peuvent être blancs ou s’inscrire dans les trois axes du programme scientifique d’UPL :</p>	<p>Le dépôt des candidatures pour les nouveaux projets est ouvert du mardi 1er octobre 2019 au mardi 12 novembre 2019 à 17 heures – délai de rigueur</p>

	<p>1. Sociétés de demain : développement durable, innovations sociales, émancipation humaine</p> <p>2. Droit : justices et injustices</p> <p>3. Création d'hier à demain : arts, patrimoine, culture, humanités</p> <p>Durée des projets : de 1 à 3 ans</p> <p>Profil de projets souple : très grands ou débutants, mais importance de l'international</p> <p>Deux types de soutien avec un mode candidature différent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- APPELS À PROJETS NOUVEAUX</li> <li>- APPEL A PROJETS SUIVIS (pluriannuels) pour les projets pluriannuels lauréats déposés en 2017 ou 2018. La campagne des projets suivis sera ouverte à compter du lundi 16 décembre 2019 et les dossiers devront être déposés au plus tard pour le vendredi 24 janvier 2020.</li> </ul>	 <a href="#">Lien</a> vers la page consacrée à l'appel
	<p><b>Appel à projets de l'Institut de recherche en santé publique (IReSP) – Lutte contre les addictions</b></p> <p>Cet appel à projets couvre toutes les dimensions de la recherche ainsi qu'un large éventail de disciplines, allant de la recherche clinique à la santé publique, en passant par les technologies de l'information et de la communication, les sciences économiques et politiques, la sociologie, le droit, la biologie ou bien encore l'épidémiologie. Il concerne l'ensemble des substances psychoactives licites (alcool et tabac, seulement en co-consommation pour ce dernier), illicites (cannabis, cocaïne, ecstasy, ...) et certaines molécules thérapeutiques.</p> <p>L'accent est mis sur 4 axes thématiques :</p>	<p><b>Calendrier :</b></p> <p><b>Lancement de l'AAP : 24 septembre 2019</b></p> <p><b>Dépôt des candidatures : du 14 octobre au 17 décembre 2019 – minuit</b></p> <p><b>Annonce des résultats : mai 2020</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Prévenir et retarder l'entrée dans la consommation</li> <li>– Développer les connaissances sur les usages et trajectoires de consommation</li> <li>– Améliorer les réponses en termes de soins d'accompagnement et de réduction des risques et des dommages</li> <li>– Impact des interventions publiques au niveau populationnel</li> </ul> <p>Cet appel propose 6 modalités de soutien :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Soutien à de projets de recherche complets</li> <li>– Soutien à un dispositif de structuration européen ou international</li> <li>– Soutien de projets de recherche exploitant des bases de données existantes</li> <li>– Soutien à des projets pilotes</li> <li>– Soutien à un dispositif de structuration national</li> </ul>	 <a href="#">Lien</a> vers la page consacrée à l'appel
	<p><b>Bourse DFK Paris – INHA 2019</b></p> <p>La bourse DFK Paris- INHA est destinée aux chercheuses et aux chercheurs en histoire de l'art, français ou étrangers, souhaitant mener une recherche originale sur l'histoire du marché de l'art en France entre 1939 et 1945. Les boursiers mèneront leur recherche à Paris dans le cadre de ces deux institutions, en séjournant six mois à l'Institut national d'histoire de l'art et six mois au Centre allemand d'histoire de l'art Paris.</p> <p>Les deux institutions coopèrent dans le cadre du programme bilatéral "Répertoire des acteurs du marché de l'art à Paris sous l'Occupation allemande" (INHA/Technische Universität Berlin) qui vise à décrire le système du marché de l'art de cette période à travers ses acteurs. Les deux établissements sont ainsi bien inscrits dans des réseaux de travail et de documentation internationaux. C'est</p>	 <a href="#">Lien</a> vers la page consacrée à l'appel  <b>Date de clôture</b> <b>05/11/2019</b>



**DEUTSCHES FORUM  
FÜR KUNSTGESCHICHTE**  
CENTRE ALLEMAND  
D'HISTOIRE DE L'ART  
PARIS

de cet environnement qu'ils souhaitent faire bénéficier de jeunes chercheurs par la création de cette bourse d'étude.

Le montant de la bourse s'élève à 1700 € par mois pendant 12 mois. Le lauréat sera accueilli alternativement pendant 6 mois à l'INHA et 6 mois au DFK Paris, chaque institution prenant en charge 6 mois de bourse. Le boursier disposera d'un espace de travail, ainsi que des facilités propres à chaque établissement. Un rapport d'étape intermédiaire ainsi qu'un rapport final sont attendus. Il s'agit d'une bourse et non d'un contrat de travail : l'objectif est de soutenir la recherche dans le champ décrit ci-dessus. Le critère d'excellence sera déterminant dans le choix des boursiers.

### JOURNÉES D'INFORMATION PROJETS EUROPÉENS

**Journée d'information nationale sur les appels 2020 Transport**, le 08.10.2019 au MESRI ([Lien](#) pour l'inscription obligatoire)

**Journée d'information Actions Marie Sklodowska-Curie** : ITN et RISE, Le 14.10.2019 au MESRI ([Lien](#) pour l'inscription obligatoire)

**Matinée d'information sur les appels 2020 concernant les solutions énergies renouvelables et les technologies fossiles à basse émission de carbone**, le 09.10.2019 au MESRI ([Lien](#) pour l'inscription obligatoire)

**Matinée d'information sur les appels 2020 concernant les réseaux d'énergie et le stockage**, le 16.10.2019 au MESRI ([Lien](#) pour l'inscription obligatoire)